

LES
GRANDS
ENJEUX



Encadrement
des membres
et de l'exercice
des activités réservées

Reconnaissance de
la mission de l'Ordre

Perception positive
de l'orientation
comme réponse à
des besoins
socioéconomiques
et de la santé mentale
au travers de la vie

Disponibilité
et accessibilité
des services
d'orientation



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

Table des matières

Rapport d'activités

Lettres de présentation	2
-------------------------	---

Rapport de la présidente	3
--------------------------	---

Accès à la profession et activités réservées	3
--	---

Accessibilité des services et affirmation de l'expertise en orientation	3
---	---

Gouvernance et gestion	4
------------------------	---

Rapport de la directrice générale	5
-----------------------------------	---

Éthique et déontologie	5
------------------------	---

Activités réservées	5
---------------------	---

Modifications au Code des professions	6
---------------------------------------	---

Des pratiques en mouvement	6
----------------------------	---

Gestion	7
---------	---

Tableau des membres	9
---------------------	---

Administration	12
----------------	----

Rapport des activités du conseil d'administration	12
---	----

Comités du conseil d'administration	16
-------------------------------------	----

Rapport des activités du comité exécutif	17
--	----

Protection du public	19
----------------------	----

Comité des admissions par équivalence	19
---------------------------------------	----

Activités liées à la délivrance d'un permis	20
---	----

Comité de la formation	21
------------------------	----

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées	22
---	----

Comité d'inspection professionnelle	22
-------------------------------------	----

Bureau du syndic	26
------------------	----

Comité de révision	31
--------------------	----

Conseil de discipline	31
-----------------------	----

Arbitrage des comptes	32
-----------------------	----

Usurpation du titre et exercice illégal	33
---	----

Accès à l'information	33
-----------------------	----

Développement des compétences	34
-------------------------------	----

Outils de développement des compétences offerts dans espace compétence	34
--	----

Formations offertes par l'Ordre en salle, à distance ou en ligne, et ce, du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	38
--	----

Nombre d'heures de formation suivies par les membres du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	41
--	----

Communications	43
----------------	----

13 ^e Semaine québécoise de l'orientation	43
---	----

Actualités dans notre site Web	43
--------------------------------	----

Partenariats	44
--------------	----

Médias	44
--------	----

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants	48
------------------------------------	----

Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Québec, juin 2018

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,
Josée Landry, c.o.
Montréal, juin 2018

Madame Diane Legault

Présidente de l'Office des professions
du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,
Josée Landry, c.o.
Montréal, juin 2018



UN BILAN TRÈS POSITIF

L'année 2017-2018 a été marquée par plusieurs actions et dossiers sur les plans politique et stratégique ainsi que par plusieurs changements en matière de gouvernance avec l'arrivée du projet de loi n° 11. Néanmoins, notre bilan est très positif pour cette année chargée, avec des réalisations et des projets stimulants visant notamment à bonifier nos stratégies de protection du public. Je vous invite à en lire les détails dans les pages qui suivent.

Accès à la profession et activités réservées

Le conseil d'administration a décidé d'élargir le mandat du comité d'admission par équivalence et de le renommer comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP), lui permettant ainsi de jouer un rôle plus important en matière de délivrance de permis et de décision quant au droit d'exercer la profession. Auparavant assumées par le comité exécutif, ces responsabilités ont été déléguées avec tout l'accompagnement nécessaire au CAEP, formé de conseillers d'orientation engagés et rigoureux. Dans le cadre de notre mandat de protection du public, les activités de surveillance exercées par l'Ordre se sont intensifiées concernant l'exercice illégal et l'usurpation du titre réservé.

Un guide sur les activités réservées aux conseillers d'orientation a également été rédigé. Il sera présenté aux partenaires des réseaux de l'employabilité, de la santé et de l'éducation, notamment, afin de s'assurer que les services d'orientation sont offerts de façon compétente et rigoureuse aux clientèles. L'Ordre a ainsi voulu se doter d'un outil facilitant la compréhension des activités réservées et de leur cadre légal d'application, dans le but d'assurer le respect du projet de loi n° 21.

Un nouveau code de déontologie a été adopté et présenté aux instances gouvernementales. L'objectif était de le moderniser et d'actualiser nos pratiques pour les faire correspondre à la réalité d'aujourd'hui. Entre autres, les changements touchent les réseaux sociaux, les interventions de groupe, la nature de la relation professionnelle ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation.

Accessibilité des services et affirmation de l'expertise en orientation

Dans le secteur de l'éducation, nous avons poursuivi nos activités dans le cadre de la Politique de la réussite éducative. La consultation du ministre de l'Éducation portant sur la formation professionnelle nous a amenés à produire un mémoire et à participer à la réflexion réunissant 350 acteurs du milieu de l'éducation et des affaires. Par ailleurs, nous avons mis de l'avant un programme de planification des services

d'orientation dans les commissions scolaires. Il reçoit des échos favorables de la part du gouvernement, qui nous a accordé une subvention pour en poursuivre le déploiement.

Concernant l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes, nous avons formulé un avis en réponse à l'invitation du gouvernement dans le cadre de la Grande rencontre, mise en place par le premier ministre. Nous y avons participé et avons rappelé aux élus la pertinence et l'importance de l'accompagnement de cette clientèle, au-delà des outils d'information mis à leur disposition. Nous avons rappelé l'existence de plusieurs organismes en développement de l'employabilité partout au Québec qui détiennent l'expertise pour offrir un accompagnement et permettre à ces nouveaux arrivants d'intégrer la société ainsi que le marché du travail québécois.

Pour sa part, la 13^e Semaine québécoise de l'orientation portait sur la reconnaissance des acquis et des compétences. L'objectif était d'informer le public sur cette option, qui peut faciliter les mouvements d'emploi et les changements de carrière, en plus de s'avérer une solution de choix pour les employeurs en pénurie de main-d'œuvre.

La collaboration interprofessionnelle a longuement retenu notre attention cette année. La Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines a formé deux comités auxquels participe l'OCCOQ. Avec les ordres du réseau de l'éducation et du réseau de la santé, nous avons formulé des avis communs, en réponse à diverses consultations au cours de l'année, ce qui a soutenu la cohérence et la concertation de nos actions en matière de protection du public.

Gouvernance et gestion

L'entrée en vigueur du projet de loi n° 11 a entraîné plusieurs changements et nécessité beaucoup de travail de la part de la direction générale et du conseil d'administration. Le comité de gouvernance et d'éthique a modifié la politique de gouvernance afin de tenir compte des changements législatifs. Plusieurs règlements ont dû être modifiés et adoptés afin de se conformer à la loi.

Une nouvelle politique de communication a été adoptée par le conseil d'administration dans le cadre de l'importante réflexion que mène l'Ordre présentement sur ses communications destinées au public et aux membres.

En terminant, je tiens à remercier tous les c.o. qui s'engagent auprès de l'Ordre, et les nombreux bénévoles qui collaborent avec nous pour faire avancer nos dossiers et projets. Merci à l'équipe de la permanence, qui travaille de façon engagée, dynamique et professionnelle. Je remercie sincèrement la directrice générale et secrétaire, Martine Lacharité, pour sa rigueur, son engagement, son dynamisme et son soutien inestimable. Finalement, merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur précieux appui, qui me donnent l'énergie pour poser les gestes stratégiques nécessaires à la poursuite de notre mission.

JOSÉE LANDRY, M.A., c.o.
Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères
d'orientation du Québec



QUATRE GRANDS ENJEUX

En 2017-2018, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour atteindre les cibles fixées par la planification stratégique 2015-2020. Rappelons les quatre grands enjeux : 1) l'encadrement et la compétence des membres ainsi que la surveillance de l'exercice des activités réservées ; 2) la disponibilité et l'accessibilité des services d'orientation pour suffire à la demande ; 3) la perception positive de l'orientation comme réponse à des besoins socioéconomiques et de santé mentale tout au long de la vie ; et 4) la reconnaissance de la mission de l'Ordre, de la qualité de sa gestion et de l'efficacité de son fonctionnement. Alors que la moitié du cycle est achevée, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre plusieurs de ces cibles.

En plus de s'occuper des activités habituelles d'admission, d'inscription au tableau des membres, de formation continue, d'inspection et d'enquête, l'équipe de la permanence a mené à terme différents projets. Je veux souligner ici son engagement remarquable envers l'organisation. Les employées ont maintenu le cap sur la protection du public et mis à profit leur expertise pour incarner cette mission à laquelle elles adhèrent entièrement. Je désire aussi remercier les nombreux c.o. qui ont collaboré à divers comités et groupes de travail.

Éthique et déontologie

La révision du code de déontologie s'est terminée avec sa publication à titre de projet dans la *Gazette officielle du Québec*. Le comité de la réglementation, le bureau du syndic et les professionnels de l'Ordre, avec le soutien des services juridiques de l'Office des professions, ont complété la démarche de modernisation du code de déontologie entreprise depuis plusieurs années. Nous souhaitons maintenant qu'il soit adopté rapidement par le gouvernement.

La popularité du service-conseil en éthique et en déontologie auprès des membres est croissante. Ainsi, en 2017-2018, les professionnelles ont répondu à plus de 500 demandes de soutien déontologique et d'explication des normes de pratique ou des règlements.

Activités réservées

Pour apporter un éclairage, des précisions et des exemples d'application au regard des activités réservées aux c.o., nous avons rédigé un guide d'application : *Les activités en orientation : mieux les comprendre et*

les respecter. Nous souhaitons que ce document et le dépliant qui l'accompagne puissent faciliter le travail de collaboration et d'interdisciplinarité des c.o. ainsi que des divers intervenants professionnels dans les milieux de travail.

Toujours avec cette même préoccupation pour l'interdisciplinarité, l'OCCOQ a contribué activement avec les ordres touchant à la santé mentale et aux relations humaines aux travaux visant à distinguer de façon opérationnelle la psychothérapie des autres interventions comprises dans le champ d'exercice des professionnels de la santé mentale et des relations humaines. La publication du document *L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent : trouver la frontière entre les interventions de différents professionnels et la psychothérapie* est l'aboutissement d'une étape essentielle qui sera suivie de travaux permettant d'avoir des vignettes cliniques par profession.

Modifications au Code des professions

L'adoption du projet de loi n° 11, qui modifie de façon importante le Code des professions, entraîne plusieurs transformations notables dans la gouvernance des ordres professionnels. Les travaux du comité de gouvernance du CA ont déjà apporté un changement majeur dans les comités statutaires. Ainsi, le comité d'admission par équivalence a vu son mandat élargi et a changé de nom. En plus d'étudier les demandes d'équivalence de formation et de reconnaître ces équivalences, il se voit confier le mandat de la délivrance des permis, de la limitation ou de la suspension du droit d'exercer des activités et de l'imposition de stages ou de cours de perfectionnement.

Des pratiques en mouvement

Le projet novateur de formation et de *coaching*, mettant en place dans les commissions scolaires une démarche de planification des services d'orientation réalisée en vue de s'assurer de répondre adéquatement et efficacement aux besoins des élèves en milieu scolaire, poursuit son déploiement. Rappelons que cette initiative veut faciliter non seulement la réflexion, mais aussi le dialogue et l'action concertée dans chacune des écoles, en prenant en considération le fait que la planification et la prestation des services d'orientation reposent sur une analyse approfondie de la clientèle et des ressources disponibles dans l'école¹.

Le groupe de travail des c.o. organisationnels a déterminé des compétences particulières pour intervenir dans ce secteur de pratique. À partir du profil de compétences, une réflexion a permis de recommander des modifications pour refléter cette pratique.

Dans le secteur de la réadaptation et de la santé mentale, au cours de l'année 2017-2018, nous avons jeté les bases permettant de faire reconnaître l'expertise des c.o. et d'assurer l'accès à des services d'orientation. Nous avons répertorié des projets dans les milieux, sur lesquels nous avons misé, pour préparer un premier état de la situation et documenter les pratiques, en collaboration avec un groupe d'experts du secteur.

La popularité auprès des parents du site de l'Ordre Espace virtuel pour les parents, réalisé avec le soutien financier du ministère de l'Éducation et la collaboration de la Fédération des comités de parents du Québec, ne se dément pas. Ces résultats montrent la pertinence de cet outil d'éducation et de prévention qui permet aux parents de mieux accompagner leurs jeunes tout au long de leur cheminement au secondaire.

Gestion

Nous avons terminé l'informatisation de nos processus avec la mise sur pied du module Admission, qui permet à tous les candidats de faire leur demande en ligne. Nous avons réussi encore cette année à réaliser la plupart des mesures prévues en respectant notre cadre financier. Vous trouverez tous les détails de la situation financière de l'Ordre dans le rapport des auditeurs indépendants à la fin de ce rapport annuel.

En terminant, je tiens à remercier la présidente, Josée Landry, pour son engagement, son ouverture et son appui indéfectible, ainsi que tous les administrateurs de l'Ordre, qu'ils soient élus ou nommés, pour leur confiance et le professionnalisme avec lequel ils s'acquittent de leurs responsabilités.

- 1 Hélène Plourde. 2017. « S'assurer de répondre aux besoins d'orientation des élèves : un projet pour soutenir les conseillers d'orientation en milieu scolaire ». *L'orientation*, vol. 6, n° 2, pp. 12-14.

MARTINE LACHARITÉ, c.o.
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation du Québec



Tableau des membres

Inscriptions au Tableau au 31 mars 2018

Délivrance de permis

Permis réguliers	145
Permis restrictifs temporaires	3
Permis restrictifs temporaires révoqués	1

Membres inscrits au Tableau

Membres inscrits au Tableau (31 mars 2017)	2578
Nouvelles inscriptions	151
Réinscriptions	45
Radiations pour non-paiement	43
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	145
Décès	2

Total des membres au 31 mars 2018 **2584**

Permis restrictifs temporaires	19
Étudiants associés	142
Membres exerçant au sein d'une société	24

Classes de cotisation

(Dates des versements : 1/4, 1/5, 1/6)

	Nombre	Cotisation
Membres réguliers	1999	587,00 \$
Membres recrues, 1 ^{re} année	144	146,75 \$
Membres recrues, 2 ^e année	114	293,50 \$
Membres recrues, 3 ^e année	81	440,25 \$
Membres non en exercice	90	146,75 \$
Membres hors Québec	16	146,75 \$
Membres hors Canada	16	146,75 \$
Membres émérites	5	
Membres à vie	47	
Membres retraités	72	58,70 \$

Total au 31 mars 2018 **2584**

Autres permis et accréditations

Permis de psychothérapie	123
Agrément pour la médiation familiale	16
Agrément pour l'évaluation des troubles mentaux	16

Répartition des membres selon les milieux de travail

Éducation

Primaire	26	
Secondaire	529	
Secondaire – éducation des adultes	259	
Centre administratif	47	
Cégep	204	
Cégep – éducation des adultes	11	
Université	62	
Université (consultation)	86	
Total	1224	53 %

Emploi

Organismes de développement en employabilité	417	
Emploi-Québec	8	
Total	425	18 %

Réadaptation

Compagnies d'assurances	12	
CNESST, SAAQ, IVAC	8	
Centres de réadaptation	31	
Total	51	2 %

Santé et services sociaux

Centres hospitaliers	17	
CLSC – CISSS ou CIUSSS	6	
Total	23	1 %

Fonction publique et organismes publics

82 4 %

71 3 %

Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises) 402 17 %

Organismes communautaires autres qu'en employabilité 27 1 %

Autres 13 1 %

Grand total 2318

Profil sociodémographique des membres

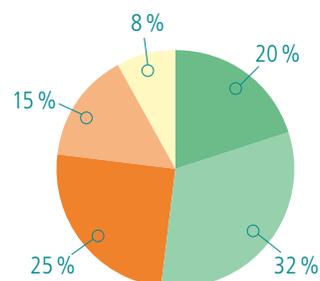
Régions administratives		Total
Bas-Saint-Laurent (1)	70	103
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	33	
Québec (3)	552	721
Chaudière-Appalaches (12)	169	
Mauricie (4)	77	136
Centre-du-Québec (17)	59	
Estrie (5)	175	175
Montréal (6)	611	611
Laval (13)	70	239
Lanaudière (14)	69	
Laurentides (15)	100	
Outaouais (7)	68	98
Abitibi-Témiscamingue (8)	22	
Nord-du-Québec (10)	8	
Montréal (16)	333	333
Saguenay—Lac-Saint-Jean (2)	86	122
Côte-Nord (9)	36	
Hors Québec	46	46
Total des membres	2584	

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2542	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemptions	42	–	–

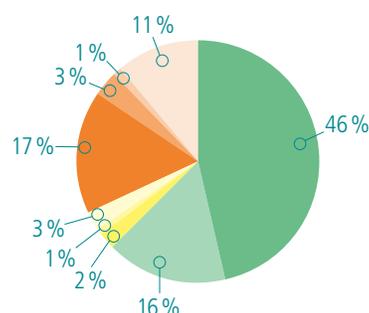
Répartition des membres selon l'âge

25 à 34 ans	508
35 à 44 ans	834
45 à 54 ans	642
55 à 64 ans	399
65 ans et plus	201
Total	2584



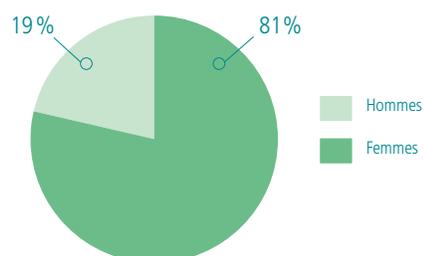
Répartition des membres selon le milieu de travail

1 Éducation	1224
2 Emploi	425
3 Réadaptation	51
4 Santé et services sociaux	23
5 Entreprise	71
6 Cabinets-conseils (à temps plein)	402
7 Fonction publique et organismes publics	82
8 Organismes communautaires autres qu'en employabilité	27
9 Autres et retraités	279
Total	2584



Répartition des membres selon le sexe

Femme	2098
Homme	486
Total	2584



Rapport des activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration (C.A.) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Il est formé de 15 administrateurs, dont 11 sont élus au suffrage des membres par région administrative, y compris le président, et 4 sont nommés par l'Office des professions du Québec. Leur mandat est de trois ans.

Quatre comités sont sous la responsabilité du C.A. : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de planification stratégique, le comité d'évaluation de la direction générale et le comité d'évaluation de la syndique. Seul le comité de planification stratégique n'a pas siégé cette année.

Les réunions

Au cours de l'exercice 2017-2018, le C.A. a tenu sept séances ordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue le 2 juin 2017 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières. Le présent rapport annuel sera présenté à l'assemblée générale qui aura lieu le 20 septembre 2018, à l'hôtel Sandman de Longueuil, où il y aura présentation des activités de l'Ordre pour la période 2017-2018.

Les administrateurs au conseil d'administration 2017-2018

Administrateurs élus

JOSÉE SENNEVILLE, c.o.,
région électorale I :
Bas-Saint-Laurent et
de Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine
(élue en juin 2015)

ALAIN DUBOIS, c.o.,
région électorale II :
Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
(élu en juin 2016)

ANNIE GOURDE, c.o.,
région électorale II :
Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches
(élue en juin 2016)

JOSÉE LACHANCE, c.o.,
région électorale III : Mauricie
et Centre-du-Québec
(élue en juin 2015)

RÉGINALD SAVARD, c.o.,
région électorale IV : Estrie
(élu en juin 2016 jusqu'en
janvier 2018)

ÉMILIE BÉGIN, c.o.,
région électorale V : Montréal
(nommée en décembre 2016)

MARIE-HÉLÈNE COLLIN, c.o.,
région électorale V : Montréal
(élue en juin 2015)

JOSÉE LANDRY, c.o.,
région électorale VI : Laval,
Lanaudière et Laurentides
(élue en juin 2016)

ANTOINE ROY, c.o., région
électorale VII : Outaouais,
Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec
(élu en juin 2015)

CAROLINE DUFOUR, c.o.,
région électorale VIII :
Montérégie
(nommée en mars 2017)

MICHEL ROBERT, c.o.,
région électorale IX :
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord
(élu en juin 2015)

Administrateurs nommés

DANIE DAOUST
(nommée le 9 juin 2016)

BERNARD BEAUCHESNE
(nommé le 4 juin 2015)

DENIS CHARLAND
(nommé le 4 juin 2015)

JEAN-GUY TROTTIER
(nommé le 4 juin 2015)

Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a :

- ☑ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;
- ☑ recommandé aux membres de l'assemblée générale de retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés, comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2017-2018;
- ☑ proposé à l'assemblée générale une augmentation de 1,5 % pour la cotisation 2018-2019;
- ☑ résolu de lier annuellement l'augmentation des frais d'inscription au registre des droits acquis avec l'augmentation de la cotisation des membres;
- ☑ conclu une entente de 5 ans avec TD Assurance pour offrir les services d'assurances habitation à l'ensemble des membres de l'Ordre;
- ☑ fixer le taux horaire pour la rémunération du salaire du président;
- ☑ adopté les prévisions budgétaires du Colloque 2018 tout en fixant le montant des frais d'inscription;
- ☑ adopté la mise à jour budgétaire 2017-2018;
- ☑ adopté les prévisions budgétaires 2018-2019, y compris une augmentation des échelles salariales de 2 %;
- ☑ octroyé à la directrice générale et secrétaire un boni forfaitaire non-récurrent de 2 % pour l'atteinte des objectifs de son évaluation 2016-2017;
- ☑ pris acte du rapport du plan d'action 2017-2018 et adopté le plan d'action 2018-2019;
- ☑ modifié les critères minimaux pour la délivrance des permis restrictifs temporaires;
- ☑ revu les exigences obligatoires en éthique et déontologie pour les candidats à l'admission;
- ☑ renommé le comité des admissions par équivalence par le comité d'accès à l'exercice de la profession tout en élargissant son mandat et en modifiant sa composition;
- ☑ appuyé la demande de l'Ordre professionnel des criminologues pour l'ajout d'une activité réservées au Code des professions et pour le consensus relativement aux activités d'évaluation effectuées par le personnel professionnel du ministère de la Sécurité publique du Québec;
- ☑ suivi le développement du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;
- ☑ modifié :
 - la *Politique des prix et reconnaissance* au niveau de la composition du jury,
 - la *Politique de rémunération et conditions de travail à la présidence* en établissant un taux horaire fixe à la rémunération du salaire du président, lequel sera soumis annuellement pour approbation par l'ensemble des membres lors de l'assemblée générale,
 - la *Politique de communication* visant à encadrer le développement d'un plan intégré de communication;
- ☑ adopté les règles de fonctionnement du comité d'accès à l'exercice de la profession édictées dans une politique;
- ☑ choisi le Centre des congrès de Lévis pour la tenue du Colloque 2020.

Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a :

- ☑ autorisé d'intenter une poursuite pénale pour usurpation de titre et une autre pour exercice illégal;
- ☑ adopté la version finale du document portant sur l'exercice de la psychothérapie et les interventions qui s'y apparentent;
- ☑ élu les membres pour siéger au comité exécutif;
- ☑ adopté le *Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation*, le processus de révision étant terminé;
- ☑ appuyé la recommandation du comité de la formation pour que l'Ordre se dote de modalités pertinentes afin de maintenir une collaboration avec les universités;
- ☑ pris acte des rapports du comité d'évaluation de la syndique et a décidé de renouveler son contrat pour une période de trois ans, tel que recommandé par le comité;
- ☑ résolu de tenir l'assemblée générale en septembre 2018 compte tenu des nouvelles règles établies par l'entrée en vigueur du projet de loi n° 98;
- ☑ adopté le *Guide explicatif des activités réservées en orientation*;
- ☑ élu Alexandre Brien, c.o., comme nouvel administrateur de la région électorale IV (Estrie), suite à la démission de Réginald Savard, c.o.;
- ☑ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2018-2019;
- ☑ adopté les modifications du Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec en prévoyant des dispositions quant à la rémunération du président et des administrateurs élus;
- ☑ été informé de la réception d'une mise en demeure contre l'Ordre à la suite d'une décision sur culpabilité déclarant un intimé non coupable et a été tenu informé des suivis (comme il n'y a pas eu de suite, le dossier a été fermé).

Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a :

- ☑ décerné le prix professionnel à Mathieu Guénette c.o., pour son livre *Le candidat viscéral : un guide pratique en sélection pour un regard approfondi sur le candidat*, et le prix de la relève au conseiller d'orientation Dominic Prévost pour son engagement et son implication dans son milieu de pratique, mais plus largement au regard de la pratique professionnelle des conseillers d'orientation;
- ☑ octroyé la bourse doctorale 2018 à Mathieu Busque-Carrier, c.o.;
- ☑ résolu de décerner le Mérite du CIQ 2018 à Laurent Matte, c.o.;
- ☑ pris acte du bilan de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO) 2017 et décidé de ne pas tenir de SQO en 2018.

Nominations

Le conseil d'administration a :

- ☑ nommé Patricia Rancourt, c.o., comme inspectrice;
- ☑ nommé de nouveaux membres à des postes vacants et à l'occasion de renouvellements de mandats à des comités statutaires ainsi que des délégués au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- ☑ nommé Josée Caron comme secrétaire substitut du conseil de discipline;
- ☑ nommé les scrutateurs aux fins des élections 2018.

Autres résolutions

Le conseil d'administration a :

- ☑ procédé à son évaluation de performance annuelle;
- ☑ soumis les candidatures de membres pour la nomination à la présidence et à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec;
- ☑ adressé une motion de félicitations au comité de la réglementation pour l'accomplissement des travaux au regard de la révision du Code de déontologie;
- ☑ participé aux discussions quant à l'élaboration du mémoire à la suite des journées de réflexion sur la formation professionnelle.

Comités du conseil d'administration

Comité de planification stratégique

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale
ALAIN DUBOIS, c.o.,
JEAN-GUY TROTTIER, administrateur nommé
JOSÉE LANDRY, c.o., présidente
RÉGINALD SAVARD, c.o.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance. Son rôle est de préparer des politiques et pratiques de gouvernance, les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices en matière de gouvernance déterminées par l'Office des professions du Québec et aussi des meilleures pratiques et tendances actuelles. Il doit également signaler au conseil d'administration les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions qui lui permettront de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu quatre réunions au cours de l'année financière. À la suite des modifications apportées au Code des professions, avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel, il a entrepris la révision de la Politique de gouvernance et d'éthique. Il a également fait l'analyse des résultats du questionnaire d'évaluation du conseil d'administration et a proposé des améliorations. De plus, il a analysé la déclaration d'intérêts des administrateurs et a conclu l'absence de tout conflit d'intérêts.

DENIS CHARLAND, administrateur nommé
MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale
MARIE-HÉLÈNE COLLIN, c.o., présidente
JOSÉE LANDRY, c.o., présidente
DANIE DAOUST, administratrice nommée
MICHEL ROBERT, c.o., vice-président

Comité d'évaluation de la directrice générale

Le comité d'évaluation a procédé à l'évaluation de rendement de la directrice générale. Au cours de l'année, deux rencontres ont été tenues. À chacune d'elle, un rapport a été présenté au conseil d'administration.

BERNARD BEAUCHESNE, administrateur nommé
JOSÉE LANDRY, c.o., présidente
MARIE-HÉLÈNE COLLIN, c.o.

Comité d'évaluation de la syndique

Des paramètres quantitatifs et qualitatifs ont été mis en place pour l'évaluation de la syndique. Pour ce faire, le comité a tenu deux réunions. Par la suite, la syndique a été rencontrée. Un rapport fut présenté au conseil d'administration et le contrat de la syndique a été renouvelé pour une période de trois ans.

DENIS CHARLAND, administrateur élu
MARTINE LACHARITÉ, directrice générale
JOSÉE LACHANCE, c.o.
JOSÉE LANDRY, c.o., présidente

Personnel de l'Ordre

PRÉSIDENTE

JOSÉE LANDRY, c.o., présidente

DIRECTION GÉNÉRALE

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

MÉLANIE CHAGNON, adjointe à la présidence et à la direction générale

BUREAU DU SYNDIC

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndique

LOUISE CHARETTE, c.o., syndique adjointe

PERSONNEL CONTRACTUEL

LINE BEAUDOIN, c.o., chargée d'affaires professionnelles

MIREILLE MOISAN, c.o., chargée de projet pour la gestion des sites Internet de la communauté virtuelle de partage (réservé au personnel d'orientation des écoles secondaires) et de l'espace virtuel pour les parents visant à les soutenir dans l'accompagnement de leur jeune dans sa démarche d'orientation

AFFAIRES

ADMINISTRATIVES

LINDA ROY, adjointe aux services administratifs

FRANCINE POULIOT, réceptionniste et adjointe aux admissions

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNICATIONS

GENEVIÈVE BRISEBOIS, c.o., chargée d'affaires professionnelles, coordonnatrice à l'inspection professionnelle et responsable du comité des admissions par équivalence

LISE PIGEON, adjointe au syndic et à l'inspection professionnelle

HÉLÈNE PLOURDE, c.o., coordonnatrice au développement des compétences

DIANE TREMBLAY, coordonnatrice aux communications

NAHLA ZÉRAOUI, adjointe aux communications et au développement des compétences

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du conseil d'administration, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil lui délègue. Il est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé.

Membres du comité exécutif

JOSÉE LANDRY, c.o.,
présidente

MICHEL ROBERT, c.o.,
vice-président

BERNARD BEAUCHESNE,
administrateur nommé

ALAIN DUBOIS, c.o.,
conseiller

JOSÉE SENNEVILLE, c.o.,
conseillère

Pour l'exercice 2017-2018, le comité exécutif a tenu sept réunions ordinaires. Le point 9 de la Politique de gouvernance et d'éthique énumère les pouvoirs que le conseil d'administration octroie au comité exécutif pour la gestion des affaires courantes de l'Ordre, en vertu de l'article 96.1 du Code des professions. Outre les recommandations adressées au conseil d'administration, le comité a notamment :

Dossiers réglementaires

- ☑ délivré les permis de conseillers d'orientation, avec ou sans condition, et accordé des prolongations pour les permis restrictifs temporaires ;
- ☑ réinscrit les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de quatre ans, avec ou sans condition, et accordé des prolongations aux candidats pour qu'ils répondent avec succès aux exigences demandées ;
- ☑ admis un candidat ayant un dossier criminel, l'infraction commise n'ayant aucun lien avec la profession ;
- ☑ entendu les représentations d'un membre n'ayant pas satisfait aux exigences demandées dans les délais prescrits à la suite de sa réinscription et résolu de lui accorder une nouvelle prolongation avec limitation du droit d'exercer les activités réservées ;
- ☑ entendu les représentations d'un membre et résolu de maintenir les exigences liées à la délivrance de son permis restrictif temporaire ;
- ☑ suspendu le droit d'exercice d'un membre ;
- ☑ accordé une prolongation à cinq membres pour qu'ils terminent leur stage à la suite d'une admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme ;
- ☑ accordé à un membre l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ;
- ☑ imposé à un membre un cours de perfectionnement en éthique et en déontologie ainsi qu'en tenue de dossiers et imposé également à ce membre une supervision pour la pratique de l'orientation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle ;

Administration

- ✓ résolu d'accréditer un membre pour la pratique de la médiation familiale sans engagement ;
- ✓ accordé à deux membres une prolongation de l'accréditation pour la médiation familiale avec engagement ;
- ✓ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation ;
- ✓ résolu de radier cinq personnes du registre des droits acquis ;
- ✓ été saisi d'une récidive en usurpation de titre ;
- ✓ pris acte d'une déclaration d'un membre pour dossier criminel et résolu de ne prendre aucune des mesures invoquées dans le Code des professions, l'infraction commise n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession.

Dossiers administratifs et financiers

- ✓ adopté les états des revenus et des dépenses mensuels ;
- ✓ revu la tarification pour la formation à la supervision professionnelle en counseling et orientation ;
- ✓ entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale ;
- ✓ autorisé l'inscription de l'Ordre à clicSÉCUR et l'octroi de l'accès à la directrice générale et à l'adjointe aux services administratifs ;
- ✓ préparé les prévisions budgétaires 2018-2019 ;
- ✓ été informé d'une demande d'enquête transmise au syndic concernant une requête d'action collective pour allégation à caractère sexuel ; au terme du dossier d'enquête, il n'y a pas lieu pour le moment de continuer la démarche ;
- ✓ assuré le suivi de la mise en demeure contre l'Ordre après une décision sur culpabilité déclarant un intimé non coupable ; le dossier a été fermé en raison de l'absence de suite.

Nominations et délégations

- ✓ nommé les membres du jury des prix 2017 ;
- ✓ nommé des membres au groupe de travail des c.o. à l'éducation des adultes et nommé un nouveau responsable du groupe de travail des c.o. organisationnels.

Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le comité des équivalences a tenu sept réunions pendant l'année, au cours desquelles, il a :

- ☑ étudié 18 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence. Deux candidats ont été refusés et aucun n'a été recommandé sans condition. Une formation supplémentaire a été exigée de 16 candidats. Pour deux d'entre eux, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire. Deux ont vu leur demande reportée en raison d'un manque de documentation ;
- ☑ révisé 14 dossiers : un a obtenu un permis régulier, un a obtenu un permis restrictif temporaire, trois ont obtenu une reconnaissance partielle d'équivalence, alors que neuf ont conservé les mêmes exigences ;
- ☑ étudié la candidature de six personnes qui ont déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme. Quatre candidats ont été inscrits sans condition et deux se sont vu imposer un stage ;
- ☑ étudié la candidature de quatre personnes qui ont déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Le comité a recommandé deux candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage aux deux autres ;
- ☑ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

Membres du comité des admissions par équivalence

GENEVIÈVE DUPONT, c.o.

GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.

RENÉ BARRETTE, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire
(jusqu'à novembre 2016)

GENEVIÈVE BRISEBOIS, c.o., secrétaire
(depuis le 1^{er} décembre 2016)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées sans condition	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	10	0	8	2	0
Hors du Canada	6	0	6	0	0
Au Québec	2	0	2	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	9	3
Cours et stage	1	3

Demandes de délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	18	2	16	0

Activités liées à la délivrance d'un permis

Demandes de permis

c.o.

Demandes de permis reçues, fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du Code des professions)	145
Demandes de permis acceptées, fondées sur la détention d'un diplôme	145
Demandes de permis refusées, fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues, fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	18
Demandes de permis acceptées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	0
Demandes de permis refusées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	2

Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. La qualité de la formation se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

En 2017-2018, le comité de la formation a été convoqué à trois réunions, soit les 15 juin et 6 septembre 2017 et le 15 février 2018. En plus des membres du comité de la formation, les directeurs des programmes de 1^{er} et de 2^e cycles de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation ont été invités à participer à la rencontre du 15 juin.

Modification dans son fonctionnement en 2017-2018

Depuis le début des années 2000, le comité de la formation a travaillé en comité élargi, c'est-à-dire que tous les directeurs ou directrices de programme (baccalauréat et maîtrise) étaient invités à participer aux réunions. Le comité devenait un lieu de discussion et de concertation entre l'Ordre et les universités. Cette façon de faire a permis de rétablir les ponts entre les universités et l'Ordre, de faire atterrir entre autres le projet de loi n° 21 et de reconnaître les universités comme des instances stratégiques pour l'Ordre.

Le comité de la formation a donc convenu de travailler avec les membres qui sont nommés conformément au règlement pour être en mesure de mettre en place des outils et des modalités lui permettant de porter un regard sur les objectifs des programmes de formation en lien avec l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession. Toutefois, les membres du comité appuient l'importance de prévoir d'autres lieux et modalités pour que les universités puissent se rencontrer, avec l'Ordre, et ainsi partager les informations pertinentes. Le comité a ainsi recommandé au conseil d'administration de se doter de modalités pertinentes dans le but de maintenir sa collaboration avec les universités.

Actuellement, le comité de la formation entreprend une démarche lui permettant d'examiner la formation pratique offerte dans les programmes de formation en orientation, toujours dans un contexte d'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Représentantes de l'Ordre

JOSÉE LANDRY, c.o.,
présidente du comité

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,
directrice générale et
secrétaire de l'OCCOQ

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

LIETTE GOYER, c.o., professeure
titulaire au Département des
fondements et pratiques en éducation
de l'Université Laval (depuis le
1^{er} décembre 2015, pour un mandat
de trois ans)

MARTIN DRAPEAU, professeur
au Département de psychologie
du counseling et de psychiatrie
de l'Université McGill (depuis
le 1^{er} novembre 2015, pour un
premier mandat de trois ans)

Représentante du MEES

MARIE-CLAUDE RIOPEL,
jusqu'au 19 janvier 2018,
et Claudine Hébert, à partir
du 19 janvier 2018

Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Le comité exécutif, à la suite d'une entente avec le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), a accrédité un conseiller d'orientation pour la pratique de la médiation familiale avec engagement. Il a aussi accordé à deux conseillers d'orientation un délai pour leur permettre de terminer leurs engagements (supervision). Le 31 mars 2018, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 16 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

Membres délégués au COAMF

GERALD SCHOEL, c.o. NOUSSINA RAHIM, c.o.

Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Traitement des demandes d'attestation de formation

Demandes entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	2	Révision de dossiers	3
Demande traitée depuis le 1 ^{er} avril 2017	1	Attestation de formation émise	1

Membres du comité

MARIE DUCHARME, c.o. YANN LECORFF, c.o. GUYLAINE VANDAL, c.o. GENEVIÈVE BRISEBOIS, c.o.,
secrétaire du comité

Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres ainsi que, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

Réunions des membres du comité d'inspection professionnelle

Le comité a tenu sept réunions entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2017-2018, qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Ce programme prévoyait entre autres l'envoi de 306 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection. De ce nombre, 14 ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre et 27 ont été reportés pour des raisons médicales et autres.

Critères retenus pour dresser la liste des membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- ☑ Membres qui exercent depuis trois ans et qui n'ont jamais été inspectés ;
- ☑ Membres en pratique publique qui exercent depuis plus de dix ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des dix dernières années ;
- ☑ Membres en pratique privée qui exercent depuis plus de cinq ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des cinq dernières années ;
- ☑ Membres qui reviennent à la pratique après avoir été absents du Tableau des membres pendant plus de quatre ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ☑ Personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- ☑ Membres qui ont fait une deuxième demande de prolongation de leur permis restrictif temporaire ;
- ☑ Membres à qui l'Ordre a imposé un stage et qui n'ont pas rempli leurs obligations dans une période de deux années ;
- ☑ Membres qui ne respectent pas la politique de formation continue ;
- ☑ Membres qui ont été membres moins de douze mois consécutifs au cours des huit dernières années.

Aucune recommandation particulière n'a été portée à l'attention du conseil d'administration.

Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

Milieux de travail	Membres	Milieux de travail	Membres
Pratique privée	82	Entreprises	6
Éducation	152	Santé et services sociaux	3
Employabilité	44	Centres de réadaptation et de réhabilitation	6
Organismes gouvernementaux	9	Organismes communautaires autres qu'employabilité	4
		Total	306

Surveillance générale de la pratique

Visites d'inspection et de suivi effectuées en 2017-2018, y compris celles reportées des années antérieures

Décisions du CIP concernant les visites d'inspection

Milieus de travail	Membres visités	Résultats	Membres
Pratique privée	17	Répondant aux normes	6
Éducation	62	Correctifs à apporter	66
Employabilité	26	Réception de dossiers conformes	2
Organismes gouvernementaux	0	Visite de suivi	19
Entreprises	1	Deuxième visite de suivi	3
Centre de réadaptation et de réhabilitation	0	Visite complémentaire	1
Santé et services sociaux	1	Visite de suivis conformes	2
Total des visites	107	Demande de documents	7
		Article 113 – stage et supervision réussis	1
		Total des visites	107

Inspection particulière de compétence

Au cours de l'année 2017-2018, quatre inspections particulières ont été entreprises par l'équipe d'inspecteurs pour s'ajouter aux quatre amorcées en 2016-2017. De ce nombre, cinq ont été complétées en date du 31 mars 2018.

Observations du comité d'inspection professionnelle

Au cours des deux dernières années, le comité d'inspection professionnelle s'est penché sur plusieurs aspects problématiques de la pratique des c.o. observés dans les rapports de visite et les questionnaires. L'année dernière, des observations avaient été portées à l'attention du conseil d'administration concernant la qualité de la gestion de la pratique (surtout en milieu scolaire), les pressions de l'organisation et de la direction, la tenue de dossiers souvent négligée ainsi que les difficultés des jeunes c.o. qui entreprennent leur carrière (entre autres dans le domaine de l'employabilité).

D'importantes réflexions ont été amorcées par l'équipe d'inspection professionnelle en collaboration avec le service du développement des compétences afin de mieux cerner les besoins des c.o. selon leur étape de vie professionnelle. Des travaux suivront au cours des trois prochaines années. Des rencontres de travail seront organisées pour la mise à jour du programme de surveillance afin de recueillir des informations sur la pratique des membres et de mieux comprendre d'où viennent les difficultés ainsi que les principaux enjeux selon les milieux de pratique. De plus, des formations pour soutenir les besoins ciblés seront mises sur pied.

Nous voulons aussi porter à l'attention du conseil d'administration certaines observations dans le but d'alimenter sa réflexion.

Réflexions et préoccupations du CIP et des inspecteurs

- ☑ La place de l'intervention systémique au-delà des interventions individuelles (notamment avec les problèmes de santé mentale et interculturels) ;
- ☑ La place du rôle-conseil et de l'advocacie dans la pratique des membres ;
- ☑ Le maintien des compétences pour les membres actifs qui retournent à la pratique après plus de quatre ans sans avoir quitté l'Ordre ;
- ☑ Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste en lien avec l'orientation, la psychothérapie ou la médiation familiale.

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

MONIQUE ST-AMAND,
c.o., présidente

LYNE BEAUDOIN, c.o.

MATHILDE LAPIE, c.o.

NICOLAS LECOURS, c.o.

MARTINE VIALLET, c.o.

GENEVIÈVE BRISEBOIS,
c.o., coordonnatrice à
l'inspection professionnelle
et secrétaire du comité

Liste des inspecteurs

SUZANNE BOULERICE, c.o.

RENÉ BREAVLT, c.o.

ANICK LEGAULT, c.o.

MIREILLE MOISAN, c.o.

DANIEL POULIN, c.o.

PATRICIA RANCOURT, c.o.

Bureau du syndic

Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Au cours de la dernière année financière, le Bureau du syndic a reçu et traité les demandes d'enquête et d'information se rapportant à la conduite professionnelle de membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Le présent rapport fait état des activités du Bureau du syndic pour la dernière année, conformément aux exigences du Code des professions.

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, le Bureau du syndic a ouvert 11 nouveaux dossiers d'enquête, dont 8 étaient actifs en date du 31 mars 2017.

À ceux-ci s'ajoutent 1 dossier datant de 2014 et 2 dossiers datant de 2015 qui sont toujours actifs, ce qui totalise 11 dossiers actifs en date du 31 mars 2017, concernant 9 membres de l'Ordre.

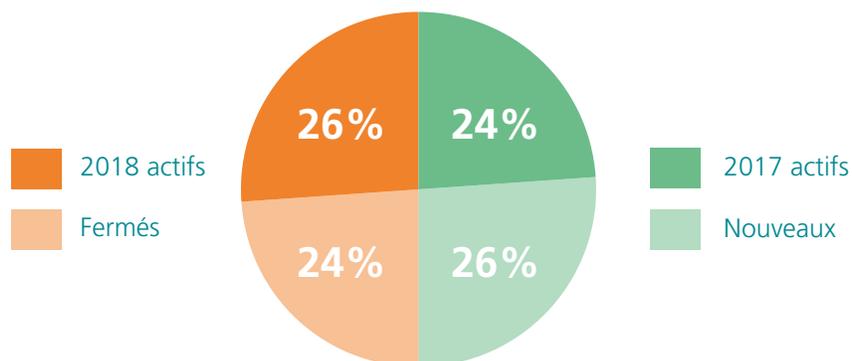
Si on ajoute ces 11 nouveaux dossiers d'enquête aux 10 qui étaient toujours actifs le 1^{er} avril 2017, le Bureau du syndic a agi dans 21 dossiers d'enquête au cours de la période visée.

Ce sont 7 des 10 dossiers actifs le 1^{er} avril 2017 qui ont été fermés au cours de l'année 2017-2018.

Au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, 3 des 11 nouveaux dossiers d'enquête ont été fermés. Deux dossiers traités au cours de la période ont fait l'objet d'un renvoi au comité d'inspection professionnelle.

Au début de ce nouvel exercice 2018-2019, 11 dossiers étaient toujours actifs.

Statut des enquêtes 2017-2018

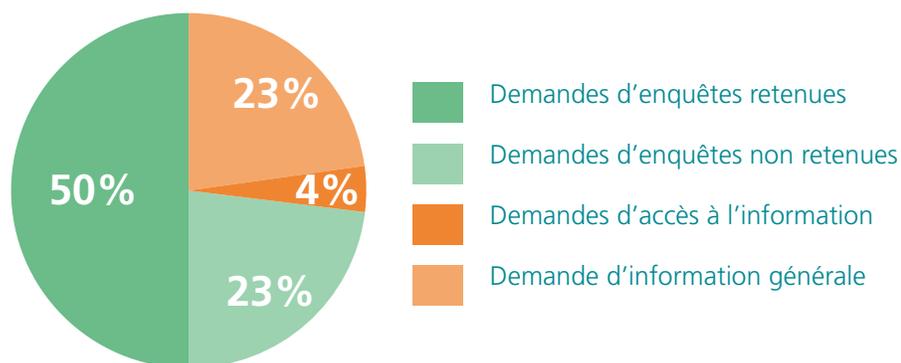


Protection du public

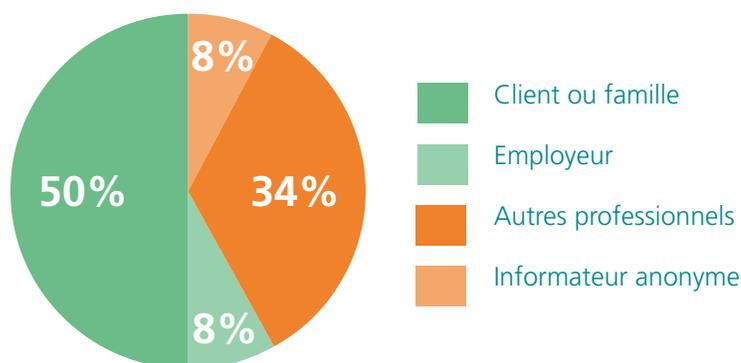
Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu cinq autres demandes d'enquête qui provenaient soit du client, soit de sa famille. Ces demandes n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête de la part du Bureau du syndic, car les demandeurs ont invoqué des motifs ne relevant pas de la compétence du Bureau du syndic ou ont retiré leur demande à la suite de discussions avec le syndic.

Le Bureau du syndic a reçu et traité six demandes d'information générale en provenance du public ainsi qu'une demande d'accès à l'information, à laquelle il a répondu dans le délai prescrit.

Répartition des demandes reçues



Source des demandes d'enquête retenues



Le Bureau du syndic n'a reçu aucune nouvelle demande de vérification liée à la pratique illégale de la psychothérapie ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute par nos membres, en provenance des autres ordres professionnels ou du public au cours de l'exercice. Le dossier qui était actif le 1^{er} avril 2017 a été fermé.

Protection du public

Le Bureau du syndic est intervenu dans un dossier pour mener une conciliation de comptes. Le remboursement établi par le Bureau du syndic a été accepté par le demandeur d'enquête et le membre concerné.

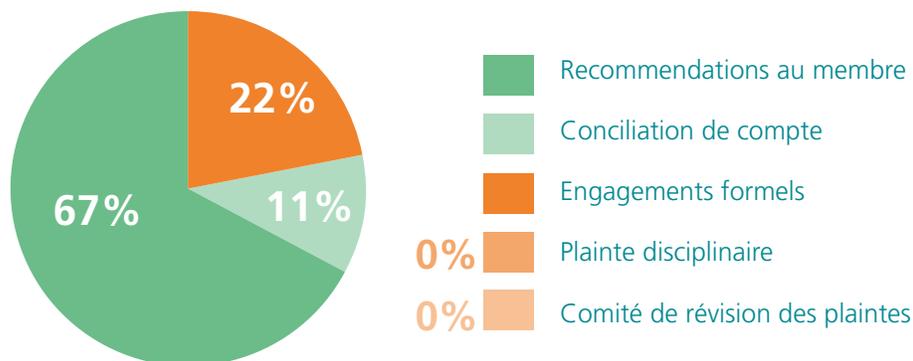
Le Bureau du syndic a offert à deux membres qui ont fait l'objet d'une enquête la possibilité de signer des engagements formels, comme solution de rechange à la discipline. Ces membres se sont engagés à suivre les formations offertes par l'Ordre en éthique, en déontologie ainsi qu'en tenue de dossier dans un délai de 12 mois en vue d'améliorer leurs compétences professionnelles.

Des recommandations ont été adressées aux membres concernés, dans six dossiers, visant sept membres. Des dix dossiers fermés par le Bureau du syndic, aucun n'a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes par les demandeurs d'enquête à la suite d'une décision rendue par le Bureau du syndic.

Au cours de l'exercice, aucun nouveau dossier de plainte disciplinaire n'a été déposé devant le conseil de discipline.

Le Tableau qui suit illustre les types de décisions rendues par le Bureau du syndic, au cours de l'exercice.

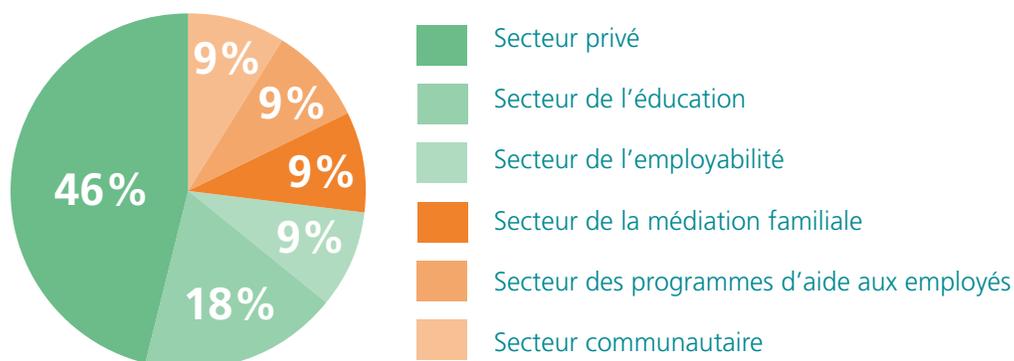
Résultats des décisions rendues



Les secteurs professionnels concernés par les nouvelles enquêtes du Bureau du syndic ont été le secteur privé pour six dossiers, le secteur de l'éducation pour deux dossiers, le secteur des PAE pour un dossier, le secteur de l'employabilité pour un dossier et le secteur de la médiation familiale pour un dossier, pour un total de onze dossiers.

Les motifs invoqués par les demandeurs d'enquête au cours de l'exercice sont liés à l'insatisfaction des services reçus de la part de trois membres ainsi qu'au manque d'éthique et de professionnalisme de la part de quatre membres de l'Ordre. Par ailleurs, trois autres membres ont fait l'objet d'une enquête pour un manque de compétence, et un dernier membre a été visé par une enquête liée à l'image de la profession.

Secteurs d'activité visés par les enquêtes



Motifs principaux des demandes d'enquête



Tendances observées

Le Bureau du syndic observe que le nombre d'enquêtes ouvertes demeure stable d'une année à une autre, ce qui s'écarte de la tendance générale observée au sein des autres ordres professionnels, qui doivent composer avec une hausse marquée du nombre d'enquêtes ouvertes.

Il observe toutefois que le nombre de demandes d'information en provenance du public est en hausse, étant passé de une ou deux demandes par année en moyenne à dix au cours du dernier exercice.

Il observe de plus une certaine augmentation des demandes d'information ou d'enquête reçues ayant pour cause des situations de harcèlement psychologique en milieu de travail ou de relations conflictuelles entre patrons, employés et collègues de travail.

Autres renseignements

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Bureau du syndic était composé de M^{me} Louise Charrette, syndique adjointe, et de M^{me} Louise St-Pierre, syndique en chef pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Elles ont participé aux trois activités organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) au Colloque des dirigeants des ordres professionnels et aux trois rencontres du regroupement des syndicats des ordres professionnels en relations humaines.

Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel.

Au cours de l'exercice 2017-2018, aucune demande de révision n'a été reçue.

Membres

LOUIS ROY, c.o., président

MICHEL HÉROUX, c.o.

RAYMOND PROULX,
représentant du public

Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Internet de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se trouvent dans le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à l'adresse www.jugements.qc.ca, sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline n'a tenu aucune audience et n'a été saisi d'aucune plainte.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Séances du conseil

Audience ¹	0
Conférence de gestion	0

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2018

Portée par le syndic	0
Portée par toute autre personne	0

Protection du public

Décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

Décisions du conseil d'administration liées à des recommandations faites par le conseil de discipline

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandation du conseil de discipline au conseil d'administration	Portée par toute autre personne
Imposition d'un cours de perfectionnement	0	0

Sanctions imposées par le conseil

Réprimande et débours	0
Amende	0

Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
--	---

Membres

M^c DANIEL LORD,
président (désigné par le Bureau des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels)

CHANTAL ALIE, c.o.
JOSCELYN POIRIER, c.o.
NOUSSINA RAHIM, c.o.

GUY TESSIER, c.o.
M^c GENEVIÈVE ROY,
secrétaire

JOSÉE CARON,
secrétaire substitut du conseil

Arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre tout client qui a un différend avec un membre quant au montant d'un compte pour services professionnels si la conciliation du syndic n'a pas conduit à une entente. Il est régi par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre.

Au cours de l'année 2017-2018, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue.

Membres

JEAN-PIERRE HICK, c.o. JOSCELYN POIRIER, c.o.

Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant un c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas un membre en règle de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2017-2018, trois signalements pour usurpation de titre ont été traités. Dans l'un des dossiers, une poursuite pénale a été intentée, trouvant l'intimé coupable. Pour les autres dossiers, des lettres d'avertissement ont été envoyées, et les correctifs ont été apportés. Tous les dossiers étaient fermés le 31 mars 2018.

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. Le 1^{er} avril 2017, deux dossiers étaient ouverts auxquels se sont ajoutées deux enquêtes d'allégations portant sur l'exercice illégal. Trois dossiers ont été fermés à la suite de vérifications et de la transmission de lettres d'avertissement. Le 31 mars 2018, un dossier est toujours en cours de traitement.

Enquêtes complétées

Portant sur l'usurpation du titre réservé	3
Portant sur l'exercice illégal	3

Poursuites pénales intentées et jugements rendus

Portant sur l'usurpation du titre réservé	1
---	---

Amendes imposées

Montant total	3 000 \$
---------------	----------

Accès à l'information

Pour répondre aux demandes d'accès à l'information, l'Ordre est assujéti au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Ce régime s'applique notamment aux documents concernant la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets.

Au cours de l'exercice 2017-2018, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, qui est responsable de l'accès à l'information, a reçu une demande d'accès à des documents ou renseignements détenus par l'Ordre. Cette demande n'a pu être traitée favorablement puisque les renseignements demandés risquaient d'entraver le déroulement d'une vérification ou d'une inspection, ou de révéler une méthode d'enquête, de vérification ou d'inspection prévue à l'article 108.3 du Code des professions.

Développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Les membres peuvent également suivre des formations offertes par d'autres ordres et organismes, affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans espace compétence, la plateforme de l'Ordre consacrée au développement des compétences. Voici un extrait de la *Politique de développement des compétences* de l'OCCOQ :

2.03 Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04 L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

Par ailleurs, il importe de savoir que les formations offertes par l'OCCOQ, et qui font l'objet des présentes statistiques, sont des formations offertes aux conseillers d'orientation, aux étudiants associés et aux professionnels inscrits au registre des droits acquis. En vertu d'une entente avec la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations, quelques formations sont aussi offertes à leurs membres. La participation des non-membres aux activités de formation en salle ou en ligne est marginale.

Finalement, la réflexion importante qui devait avoir lieu au cours de l'année 2017-2018, afin d'établir un plan de communication pour mieux faire connaître à nos membres les formations qui leur sont offertes, a été reportée en 2018-2019. Nous espérons que cette réflexion contribuera à augmenter la participation aux formations en salle, en ligne et à distance. Nous sommes conscients toutefois que les mesures d'austérité du gouvernement actuel ont encore des répercussions considérables sur les budgets alloués à la formation continue au sein des organismes où travaillent les conseillers d'orientation.

Outils de développement des compétences offerts dans espace compétence

Le portfolio réflexif

Instauré en avril 2015, le portfolio réflexif propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. Cette tâche est volontaire ; les c.o. ne sont pas tenus d'y souscrire. La démarche réflexive proposée se déroule en quatre volets pendant une année complète, soit du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année qui suit. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre, car il permet de suivre sa propre évolution. Par ailleurs, ceux qui complètent la démarche se voient ajouter trois heures de formation continue dans leur portfolio. Précisons aussi que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres.

Portfolio réflexif pour l'année 2017-2018 (année 2016-2017)

Nombre de membres ayant amorcé leur portfolio réflexif	88 (118)
Nombre de membres ayant complété leur bilan	88 (118)
Nombre de membres ayant complété le volet « objectif »	61 (81)
Nombre de membres ayant complété le volet « action »	30 (46)
Nombre de membres ayant complété le volet « intégration »	23 (34)
Nombre d'objectifs soumis	133 (181)
Nombre d'objectifs comprenant au moins une activité	86 (99)
Nombre d'objectifs sans activité	47 (82)

On constate une diminution de l'utilisation de la démarche réflexive. Par ailleurs, en 2017-2018, 168 conseillers d'orientation ont visionné l'atelier du colloque 2016 portant sur l'utilisation du portfolio réflexif dans espace compétence, comparativement à 203 pour l'année 2016-2017. Cela représente une diminution de 18 %, alors que nous visions une augmentation de participation de 20 % (243). Il faudra revoir la promotion de l'outil auprès des membres, car nous n'avons pas atteint les objectifs poursuivis. Il semble évident que la réalisation du plan de communication est un premier pas incontournable pour y parvenir.

Nos forums

Il existe plusieurs types de forums, mais tous sont destinés à la discussion entre les membres. Toutefois, certains sont à l'usage exclusif d'un groupe déterminé de c.o. et nécessitent donc une invitation pour en faire partie. Ces forums sont le plus souvent liés à un groupe de travail. D'autres sont mis en place de manière ponctuelle, par exemple pour des consultations dans le cadre d'un appel de mémoire, ou pour la réforme du code de déontologie ou d'un autre règlement. La liste ci-après montre l'activité des forums de l'Ordre du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Cette année, 15 forums étaient en activité, comparativement à 11 pour l'année précédente.

Les conseillers d'orientation sont invités à les utiliser, particulièrement le forum concernant l'éthique, pour faire part de leurs questions ou pour prendre connaissance des sujets qui ont été abordés et pour lesquels des réponses sont accessibles à tous. Les données présentées ci-après correspondent au nombre de discussions et de messages affichés depuis la création de chacun des forums. Par ailleurs, globalement, voici le nombre de nouvelles discussions et de nouveaux messages au cours de l'année 2017-2018 :

Discussions	326, dont 261 nouvelles discussions
Messages	1 067, dont 510 nouveaux messages

Développement des compétences

	Discussions	Messages
1 Forum sur l'application du projet de loi n° 21 dans votre milieu Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion !	7	23
2 Forum sur l'évaluation et la psychométrie Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion !	49	190
3 Forum en éthique Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion !	74	263
4 Forum général Bienvenue dans le forum général. Ne soyez pas timide, exprimez-vous !	164	696
5 Forum sur la pratique privée Voici des questions souvent posées à l'Ordre, et nous voulons partager nos éléments de réflexion avec tous les membres. N'hésitez surtout pas à commenter ou à enrichir les réponses.	6	15
6 Forum général de la Formation générale des adultes (FGA) Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion !	3	5
7 Superviseurs formés par l'OCQ Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : Superviseurs formés par l'OCQ	1	2
8 Les nouveaux membres Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : Communauté des nouveaux membres 2017	3	10
9 Tutrices en tenue de dossiers et en éthique Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : Tutrices en tenue de dossiers et en éthique	5	13
10 Codéveloppement Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : c.o. en employabilité	5	16
11 Journée de formation continue 2017 Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : Journée de formation continue 2017	3	3
12 Pour une politique de la réussite éducative Pour la participation à la consultation nationale	1	3
13 c.o. organisationnels Posez des questions ! Faites-nous connaître votre opinion ! Ce forum n'est accessible qu'aux communautés suivantes : Groupe de travail des c.o. dans le secteur organisationnel	4	15
14 2^e consultation sur le code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation du Québec 2 ^e appel fait à tous les c.o. concernant les modifications au code de déontologie	0	0

Répertoires de documents

Plusieurs documents sont accessibles, certains à tous les membres, d'autres à des communautés de pratique. On y trouve des articles, des recueils de textes, des guides et d'autres documents qui peuvent contribuer au développement des compétences. Ils sont regroupés par dossier dans le tableau qui suit :

Liste des répertoires	Nombre de documents
Accueil des nouveaux membres	46
Code promotionnel des Presses de l'Université du Québec	1
Communiqués OCCOQ	1
Énoncé de pertinence sociale de la profession de c.o.	2
Études, recherches et références	4
Feuillets déontologiques	19
Guides de pratique	7
Logos des membres de l'Ordre	22
Outils pratiques	3
Politiques de l'Ordre	14
Portfolio réflexif	5
Pratique privée	2
Reconnaissance des acquis et des compétences	11
Règlements de l'Ordre	16
Renouvellement de la cotisation	3
Répertoire général	66
Santé mentale	2
Semaine québécoise de l'orientation	11
Supervision	2
Trousse de secours en éthique et en déontologie	35
Autres documents partagés par divers groupes de travail et réservés à ces derniers, chaque groupe ayant ses propres répertoires	178
Total des documents partagés	450

On compte 101 nouveaux partages de documents entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Formations offertes par l'Ordre en salle, à distance ou en ligne, et ce, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Formations en salle

Événement	Date	Inscriptions	Durée	Total des heures
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (salle virtuelle)	2017-06-09	8	6 h	48 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (Montréal)	2017-10-06	9	6 h	54 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (salle virtuelle)	2017-12-08	11	6 h	66 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (salle virtuelle)	2018-03-23	8	6 h	48 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (Sherbrooke) – annulée en salle, reportée en ligne (salle virtuelle)	2017-05-02	15	6 h	90 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Québec, Université Laval)	2017-04-06	22	12 h	264 h
Formation brève en tenue de dossiers – employabilité (Orientation Travail)	2017-04-04	14	3 h	42 h
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (Commission scolaire English-Montréal)	2017-04-06	20	3 h	60 h
Formation initiale à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet A)	2017-11-25	13	7 h	91 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation	2017-05-24	31	3 h 30	108,5 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Montréal)	2017-11-29	16	3 h 30	56 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Québec)	2017-05-04	11	3 h 30	38,5 h
Formations en groupe : Éthique et délibération – ancrages et initiation (Montréal)	2017-04-19	30	3 h 30	105 h
Formations en groupe : Formation brève en tenue de dossiers (Montréal)	2017-11-29	15	3 h	45 h
Formations en groupe : Formation brève en tenue de dossiers (Montréal)	2017-04-19	28	3 h	84 h
Journée d'accueil des nouveaux membres 2017	2017-06-01	16	5 h 30	88 h
Journée de formation continue 2017 – Pertinence sociale : reconnaître, valoriser, exprimer	2017-06-02	59	5 h	295 h
La planification des services d'orientation (CSDM)	2017-05-26	20	6 h	180 h
La planification des services d'orientation (Commission scolaire des Trois-Lacs)	2017-11-03	8	6 h	48 h
La planification des services d'orientation (Commission scolaire de Montréal)	2017-11-28	16	6 h	96 h
La planification des services d'orientation : vers une reconnaissance de l'expertise (Commission scolaire des Patriotes)	2018-01-19	16	6 h	96 h
La reconnaissance des acquis et des compétences : un domaine large qui concerne les c.o. de tous les secteurs de pratique	2017-07-13	9	3 h	27 h
Total		395		2 030

Cours à distance

Cours	Inscriptions	Durée	Total des heures
La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	13	20 h	260
La tenue de dossiers II : aspects pratiques	2	15 h	30
Éthique et professionnalisme – module 1	8	45 h	360
Éthique et professionnalisme – module 2 : éthique et cadre réglementaire	6	45 h	270
Délibération éthique en orientation – module 3	7	45 h	315
Total	36		1 235

Cours en ligne

Cours	Inscriptions	Durée	Total des heures
Advocacie sociale et professionnelle : des compétences pour agir sur la pertinence sociale	27	1 h	27
Affirmons solidairement notre expertise : aujourd'hui et demain	23	26 min	10
Autoformation sur le guide d'évaluation en orientation	36	7 h	252
Cartographie des outils psychométriques	10	2 h	20
Comment Academos peut contribuer à ma pratique professionnelle ?	4	1 h	4
Défis et enjeux de la télépratique : aspects expérimentiels, intervention en ligne, aspects déontologiques	5	1 h 06	5,5
Déjouer les obstacles et s'engager dans l'action	78	1 h	78
Diversification des parcours professionnels : enjeux individuels et collectifs	4	1 h	4
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	4	1 h	4
Épuisement professionnel : perspectives de conseillers et conseillères d'orientation	7	1 h 45	12,25
Évaluer le retard mental, une activité réservée	6	1 h 15	7,5
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	8	3 h	24
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	4	1 h	4
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	3	1 h 15	3,75
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	5	1 h 15	7,5
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	13	1 h 15	16,25
Interventions universelles en orientation au primaire et au secondaire	3	1 h 18	4
Inventaire de personnalité Le Corff (IPLC)	5	1 h 40	8,5
JFC 2017 – Les clés de la reconnaissance	10	21 min	3,5
L'école en réseau, de nouvelles interventions soutenues par les technologies numériques et le portfolio des interventions groupales en orientation	3	1 h 20	4
L'expertise et la formation des c.o. pour intervenir auprès des adultes sans diplôme	10	1 h 33	15
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches	3	1 h	3
La pensée complexe au service d'un leadership éclairé	5	2 h 04	10

Développement des compétences

Cours	Inscriptions	Durée	Total des heures
La planification des services en orientation : vers une reconnaissance de l'expertise	71	1 h 30	106,5
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus : le modèle de la construction de soi, l'énonciation des récits de vie et modalités discursives	5	1 h 08	5,4
La reconnaissance des acquis et des compétences : un domaine large qui concerne les c.o. de tous les secteurs de pratique	486	3 h	1 458
La supervision clinique au service du développement des compétences en counseling d'orientation et de carrière	2	1 h 10	2
La technicisation de l'orientation peut-elle tuer la profession ?	2	1 h 30	3
La télépratique dans les organisations	3	48 min	2,4
Le bilan de compétences : pour une mobilisation optimale des ressources du travailleur !	21	1 h 30	12,5
Le candidat viscéral	4	1 h 44	7
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	5	2 h 30	12,5
Le harcèlement psychologique : de la victimisation à la psychologisation	5	1 h 49	9
Le maintien au travail : le comprendre, l'évaluer et l'accompagner	4	1 h 25	5
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation	2	1 h 06	2
Le testing en ligne	4	43 min	2,75
Le vaste champ de la télépratique et un portrait de la situation au Québec	1	41 min	0,75
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	5	1 h 16	6,25
Les agents de changement comme leaders de demain	5	1 h 20	6,5
Les déterminants de l'employabilité des immigrants au Québec	3	1 h 20	4
Les grandes tendances RH	11	2 h 30	12,5
Les grands défis de l'évaluation	37	1 h	37
L'état actuel de l'intelligence émotionnelle en milieu de travail : ses applications et les sources de controverse	6	2 h	12
<i>Mindfulness</i> : présence attentive et santé psychologique au travail	4	2 h	8
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques	2	1 h 30	3
Portfolio réflexif : un outil pour soutenir le développement professionnel	153	1 h 10	178,5
Quelle place pour le conseiller d'orientation dans le nouveau monde du travail ?	4	1 h 05	4,25
Regard actuel sur la santé psychologique des cadres au travail : un processus de repositionnement perpétuel	5	2 h 05	10,25
S'approprier sa vie en donnant sens à l'épreuve : manifestations des dimensions paradoxales de l'existence chez les personnes en réadaptation	4	1 h 11	4,45
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations	11	3 h	33
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire	6	1 h 22	8,25
Surmonter l'exclusion socioprofessionnelle : les exigences d'un défi aux multiples visages	7	1 h 23	9,5
Une recension des facteurs de l'indécision de carrière : implications pour l'intervention en counseling de carrière	19	1 h 38	31
Total	1 173		2 525

Nombre d'heures de formation suivies par les membres du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Voici le nombre d'heures de formation reconnues, pour l'ensemble des membres, par catégorie d'activité, extrait à partir des données dénominalisées du portfolio quantitatif.

Type d'activité	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Cours de formation continue / perfectionnement / formation à distance / formation en ligne	10 041 h 22	1 246
Cours structuré en milieu de travail	2 913 h 40	567
Formation en salle de l'OCCOQ	1 846 h 30	371
Colloques, séminaires ou conférences	6 041 h 08	1 181
Formation en ligne réalisée dans espace compétence	2 544 h 10	849
Cours universitaire	7 114 h 00	89
Total	30 500 h 50	4 303

Autoapprentissage par la lecture

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Lecture d'un article scientifique en lien avec le domaine d'activité	149 h 27	101
Lecture d'un livre scientifique en lien avec le domaine d'activité	916 h 45	239
Total partiel	1 066 h 12	340

2 Remarque : Un même membre peut être inscrit à plus d'une activité dans un même groupe d'activité.

Je suis conférencier, formateur, chargé de cours

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Conférence dans le cadre d'un congrès, symposium, colloque, séminaire ou autre	260 h 20	118
Cours ou formation particulière dans une institution	716 h 45	113
Total partiel	977 h 05	231

Bénévole de l'Ordre

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Bénévole dans un groupe de travail	35 h 30	5
Membre de comités statutaires de l'Ordre	47 h 30	9
Total partiel	83 h 00	14

Rédaction d'articles spécialisés

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Rédaction d'un article en lien avec la profession	863 h 00	31
Rédaction d'un livre en lien avec la profession	256 h 15	10
Total partiel	1 119 h 15	41

Participation à un projet de recherche

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Initiation, élaboration et analyse d'un projet de recherche	1 004 h 20	17
Total partiel	1 004 h 20	17

Activités réflexives

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
Supervision	2 262 h 30	269
Groupe de codéveloppement professionnel	4 359 h 68	68
Approche réflexive ou utilisation de l'approche réflexive	194 h 17	389
Total partiel	6 816 h 55	726

Autres types d'activités

	Heures reconnues	Nombre de membres ²
	7 295 h 23	1 254
Total général	18 361 h 05	2 286

2 Remarque : Un même membre peut être inscrit à plus d'une activité dans un même groupe d'activité.

Services aux membres concernant la formation et l'éthique

Échanges de courriels

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, **269 courriels** ont été échangés avec la coordonnatrice au développement des compétences en lien avec des questions concernant la formation ou le développement des compétences. Du côté de l'éthique, de la déontologie et de la réglementation, environ **309 courriels provenant de conseillers d'orientation** ont été échangés avec la coordonnatrice au développement des compétences et la consultante externe en éthique et en déontologie. À cela s'ajoute une centaine d'appels et de courriels pris en charge par la consultante externe en éthique et en déontologie.

Appels téléphoniques

Il faut également ajouter les appels téléphoniques concernant aussi bien la formation que l'éthique, les questions de déontologie ou de réglementation. L'Ordre estime recevoir en moyenne 12 appels par semaine, environ **500 appels annuellement**, pour répondre à des questions d'éthique ou de règlements.

Communications

Dans l'optique de son mandat de protection du public, l'Ordre produit des communications visant à contribuer à l'atteinte des objectifs de son plan d'action annuel en ce qui a trait aux relations avec ses différents publics : les membres, le grand public, les institutions politiques, les partenaires, les médias.

Pour ce qui est de la communication avec les membres, la principale préoccupation de l'Ordre consiste à ce que ceux-ci maintiennent leurs compétences à jour. Ainsi, pour favoriser leur formation continue, nous utilisons différents moyens pour faire connaître les nombreuses offres accessibles sur notre plateforme de développement des compétences : nos publications, nos partenariats, le site Internet et nos messages aux membres. Par exemple, plus de 53 annonces de formation ont été publiées dans les 18 bulletins électroniques bimensuels *le Correspondant* au cours de l'année en plus d'un dossier de 7 pages dans le magazine *l'orientation* en septembre 2017, intitulé « Développement des compétences : un peu plus qu'il n'y paraît ». L'article visait à maximiser la visibilité des formations offertes sur notre plateforme de développement des compétences.

13^e Semaine québécoise de l'orientation

Pour communiquer avec le grand public, nous avons tenu la 13^e Semaine québécoise de l'orientation sous le thème *Pour trouver du boulot sans partir de zéro, faire reconnaître ses acquis et ses compétences*. Un site Web a été créé et des témoignages recueillis et captés y ont été diffusés. Pas moins de 47 activités publiques ont été offertes (conférences et ateliers) partout au Québec par 70 c.o. et 12 collaborateurs. Toutes les activités étaient annoncées par région dans notre site Internet. Trente-trois entrevues dans les médias ont été réalisées par la présidente de l'Ordre et par quelques c.o. Par ailleurs, quelque 500 c.o. ont suivi la formation sur la RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) offerte gracieusement par Rachel Bélisle, professeure à l'Université de Sherbrooke, et visant à actualiser leurs compétences sur ce sujet.

Actualités dans notre site Web

Pour joindre le public, nous comptons aussi sur notre site Web. Sa mise à jour fait partie des attributions de l'équipe des communications. Nous comptons également sur les actualités diffusées sur la page d'accueil de notre site ; 50 textes y ont été publiés et souvent partagés dans les médias sociaux. La moitié consistait en des annonces de réalisations ou de l'information provenant de l'Ordre (ex. : mémoires, plan d'action, programme de surveillance générale, colloque de l'Ordre), et l'autre moitié en des textes d'actualité liant l'orientation à des semaines thématiques (ex. : Opération 1^{er} mars, *Journée internationale des femmes*, *Jeux olympiques*, *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle*). En outre, l'Ordre participe à différents salons de l'éducation et de l'emploi. Il en coordonne l'organisation et gère l'équipe de c.o. bénévoles qui répond au public.

Partenariats

Sur le plan des partenariats, nous avons géré une douzaine d'échanges de visibilité avec divers partenaires (Septembre éditeur, AXTRA, Presses de l'Université du Québec, Academos, Desjardins, etc.).

Médias

Du côté des médias, l'Ordre ne fait pas de sollicitation en dehors de la Semaine québécoise de l'orientation. Toutefois, il reçoit entre quatre et huit demandes par mois pour des entrevues. En fonction de la demande, ce sont des c.o. ou la présidente de l'Ordre qui font les entrevues. Nous y répondons avec plaisir, toujours dans le but notamment de mieux informer le public des besoins auxquels répondent les services d'orientation à tous les âges.

Les communications avec des représentants élus du gouvernement sont régulières. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet effet auprès de la direction de l'Ordre. Des mémoires sont réalisés par les Affaires professionnelles. Les communications prennent la relève pour rédiger des communiqués et des nouvelles dans nos médias. Ainsi, cette année, l'Ordre a présenté un mémoire intitulé *Bâtir ensemble la formation professionnelle du 21^e siècle*, une réflexion sur la formation professionnelle.

L'Ordre remet des prix chaque année à ses membres qui se qualifient. Les lauréats sont annoncés dans notre site Internet.





États
financiers

exercice clos
le 31 mars 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

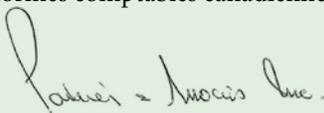
Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec** au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion
Le 12 mai 2018

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2018

Produits	2018	2017
Cotisations	1 296 066 \$	1 238 762 \$
Admission	29 700	39 451
Publications	62 748	79 836
Activités de formation	62 894	334 401
Communauté virtuelle	100 300	—
Intérêts	11 724	8 997
Ristournes	18 754	10 626
Divers	19 794	16 251
	1 601 980	1 728 324
Charges		
Administration (annexe A)	714 034	708 796
Inspection professionnelle (annexe B)	217 513	221 222
Bureau du Syndic (annexe C)	123 367	118 093
Discipline (annexe H)	—	20 131
Affaires professionnelles (annexe D)	96 073	53 230
Formation (annexe E)	202 003	386 902
Promotion et communication (annexe F)	195 094	190 257
Espace parent Communauté virtuelle (annexe G)	29 904	19 360
	1 577 988	1 717 991
Excédent des produits sur les charges	23 992 \$	10 333 \$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2018

	Fonds de réserve	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'administration	Total 2018	Total 2017
Solde au début	252 772 \$	26 855 \$	164 411 \$	193 303 \$	637 341 \$	627 008 \$
Excédent des produits sur les charges	2 375	–	21 130	487	23 992	10 333
Acquisition d'immobilisations	–	14 992	–	(14 992)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	(13 221)	–	13 221	–	–
Solde à la fin	255 147 \$	28 626 \$	185 541 \$	192 019 \$	661 333 \$	637 341 \$

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2018

Actif	2018	2017
Actif à court terme		
Encaisse	414 384 \$	455 201 \$
Placements temporaires (note 5)	1 418 848	1 236 462
Débiteurs (note 6)	46 624	14 195
Charges payées d'avance	56 073	31 875
Placements réalisables au cours de l'exercice suivant (note 7)	75 000	75 675
	2 010 929	1 813 408
Placements (note 7)	263 810	241 005
Immobilisations (note 8)	28 626	26 855
	2 303 365 \$	2 081 268 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	393 907 \$	360 497 \$
Produits et contributions reportés	1 248 125	1 083 430
	1 642 032	1 443 927
Actif net		
Fonds de réserve	255 147	252 772
Fonds des immobilisations	28 626	26 855
Fonds d'assurance responsabilité	185 541	164 411
Fonds d'administration	192 019	193 303
	661 333	637 341
	2 303 365 \$	2 081 268 \$

Engagements contractuels (note 10)

Pour le conseil d'administration,

JOSÉE LANDRY, M.A., c.o.,
administratrice

MICHEL ROBERT, c.o.,
administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	23 992 \$	10 333 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	13 221	20 349
	37 213	30 682
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	141 478	(102 951)
	178 691	(72 269)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements temporaires	-	12 780
Variation nette des placements	(22 130)	-
Acquisition d'immobilisations	(14 992)	(1 200)
	(37 122)	11 580
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	141 569	(60 689)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 691 663	1 752 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 833 232 \$	1 691 663 \$
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	414 384 \$	455 201 \$
Placements temporaires	1 418 848	1 236 462
	1 833 232 \$	1 691 663 \$

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2018

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment, exempté d'impôts.

2 Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. De ce fonds, il y a un 50 000 \$ affecté. Cependant, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle, l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés, qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des produits reportés.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers, qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3 Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

4 Subventions

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

Planification des services d'orientation	25 300 \$
Espace parents – communauté virtuelle	50 000
Semaine québécoise de l'orientation	25 000
	<u>100 300 \$</u>

5 Placements temporaires

	2018	2017
Fonds de trésorerie	1 316 970 \$	1 135 425 \$
Fonds de réserve	101 878	101 037
	1 418 848 \$	1 236 462 \$

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 0,75 % à 1,80 %, rachetables en tout temps ou échéant au cours de l'exercice suivant.

6 Débiteurs

	2018	2017
Clients	11 689 \$	12 597 \$
Intérêts courus	1 695	1 598
Subventions à recevoir	33 240	–
	46 624 \$	14 195 \$

7 Placements

	2018	2017
Dépôts à terme, taux entre 1,00 % et 1,80 %, échéant en août 2018 et en juillet 2020	153 269 \$	151 734 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales, portant intérêt à un taux variable	185 541	164 946
Placements réalisables au cours du prochain exercice	75 000	75 675
	263 810 \$	241 005 \$

8 Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	102 412 \$	– \$	– \$
Équipement informatique	103 685	75 059	28 626	26 855
	206 097 \$	177 471 \$	28 626 \$	26 855 \$

9 Crédateurs

	2018	2017
Fournisseurs	23 499 \$	9 656 \$
Charges courues	20 147	14 987
Salaires et vacances	65 895	59 328
Taxes à la consommation	169 096	156 079
Déduction à la source	–	2 367
Office des professions du Québec	54 540	54 906
Assurances professionnelles	60 730	63 174
	393 907 \$	360 497 \$

10 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 389 813 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2019	162 196 \$
2020	158 790
2021	57 946
2022	10 881
	389 813 \$

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant en septembre 2020. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec représente 44 % du loyer total. Le solde de l'engagement au 31 mars 2018 est de 218 090 \$, dont 87 236 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2018 est de 5 104 \$, payable en 18 versements trimestriels de 1094 \$, échéant en mai 2019.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2018 est de 53 145 \$, payable en 45 versements mensuels (variant de 1 149 \$ en 2018 à 1 209 \$ en 2021), échéant en décembre 2021.

Tableau des membres

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de gestion du tableau des membres et de soutien en ligne pour un montant de total de 283 685 \$ à partir d'avril 2015. Le tout payable en cinq versements annuels de 56 737 \$ échéant en mars 2020.

11 Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié chez Desjardins Assurance vie santé retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 31 780 \$ et 8 492 \$ (25 977 \$ et 8 822 \$ en 2017) respectivement.

12 Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, pour l'exercice 2017-2018, le salaire de la présidente et celui de la directrice générale et secrétaire incluant les avantages sociaux sont de :

Présidente : 83 130 \$ (3 jours par semaine)
Directrice générale et secrétaire : 138 470 \$

Les administrateurs élus de l'ordre reçoivent un jeton de 295 \$ (148 \$ pour une demi-journée) pour participer aux réunions du comité exécutif et des autres comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

13 Conseil interprofessionnel du Québec

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, l'Ordre a payé une cotisation de 16 891 \$ au Conseil interprofessionnel du Québec.

14 Éventualité

Au 31 mars 2018, l'Ordre faisait face à une poursuite de la part d'un membre pour un montant total réclamé de 179 422 \$. Au moment du dépôt des états financiers, il était impossible de statuer sur la probabilité d'avoir ou non un montant à verser relativement à cette poursuite. L'Ordre est toutefois protégé par une assurance qui couvrirait un débours éventuel en totalité ou en partie. Le dossier est présentement entre les mains des assureurs et de leurs conseillers juridiques.

15 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

16 Instruments financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les deux principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Annexe A

Exercice clos le 31 mars 2018

Administration	2018	2017
Salaires	341 031 \$	324 032 \$
Charges sociales	50 840	60 478
Déplacements et représentation	4 499	10 259
Perfectionnement	633	3 175
Honoraires	2 256	10 615
Loyer et aménagements	95 083	99 199
Assurances	3 368	3 220
Imprimerie	3 716	4 962
Messagerie	1 615	3 103
Télécommunications	5 994	5 180
Entretien et équipement de bureau	31 792	27 068
Fournitures de gestion informatisée	198	293
Programmation	16 800	3 633
Fournitures de bureau	2 917	2 269
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	37 740	33 742
Honoraires professionnels	14 691	14 768
Frais du comité exécutif et du conseil d'administration	50 756	39 605
Cotisations à d'autres associations	18 191	20 089
Abonnements et documentation	16 898	17 266
Amortissement du matériel informatique	13 222	20 349
Divers	1 794	5 491
	714 034 \$	708 796 \$

Annexe B

Exercice clos le 31 mars 2018

Inspection professionnelle	2018	2017
Salaires	171 319 \$	166 309 \$
Charges sociales	22 838	22 242
Perfectionnement	500	980
Honoraires	1 672	1 013
Frais juridiques	156	–
Déplacements et représentation	21 018	20 389
Divers	10	10 289
	217 513 \$	221 222 \$

Annexe C

Exercice clos le 31 mars 2018

Bureau du Syndic	2018	2017
Salaires	87 678 \$	77 387 \$
Charges sociales	9 994	9 100
Perfectionnement	1 225	760
Honoraires	5 065	6 606
Déplacements et représentation	5 527	5 105
Frais juridiques	13 856	18 758
Divers	22	377
	123 367 \$	118 093 \$

Annexe D

Exercice clos le 31 mars 2018

Affaires professionnelles	2018	2017
Salaires	57 358 \$	37 095 \$
Charges sociales	8 564	7 101
Déplacements et représentation	2 901	4 016
Honoraires	15 250	3 737
Frais juridiques	3 281	–
Frais de réunion et autres	3 543	–
Promotion et publicité	4 000	–
Frais des comités	1 176	1 281
	96 073 \$	53 230 \$

Annexe E

Exercice clos le 31 mars 2018

Formation	2018	2017
Salaires	84 083 \$	82 076 \$
Charges sociales	13 612	13 409
Déplacements	6 192	6 037
Colloque	5 459	202 909
Honoraires	41 395	38 167
Location et divers	6 990	900
Plateforme espace compétence	44 272	43 404
	202 003 \$	386 902 \$

Annexe F

Exercice clos le 31 mars 2018

Promotion et communication	2018	2017
Salaires	87 079 \$	85 439 \$
Charges sociales	14 179	14 591
Déplacements et représentation	14 701	13 241
Réunion	–	585
Promotion et publicité	41 045	42 439
Programmation et maintien du site Web	3 477	1 110
Honoraires	9 330	–
Publications	11 853	18 352
Autres publications	4 908	4 662
Divers	8 522	9 838
	195 094 \$	190 257 \$

Annexe G

Exercice clos le 31 mars 2018

Espace parent – Communauté virtuelle	2018	2017
Salaires	20 446 \$	11 693 \$
Charges sociales	2 274	1 238
Programmation et maintien du site Web	7 184	460
Honoraires	–	3 991
Frais corporatifs	–	117
Promotion et publicité	–	1 861
	29 904 \$	19 360 \$

Annexe H

Exercice clos le 31 mars 2018

Discipline	2018	2017
Salaires	– \$	2 247 \$
Charges sociales	–	264
Déplacements et représentation	–	5 580
Frais juridiques	–	12 040
	– \$	20 131 \$



OCCHOQ

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest
Bureau 520 Montréal (Québec) H3M 3E2
514 737-4717 • 1 800 363-2643
ordre@orientation.qc.ca
www.orientation.qc.ca